

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 12 octobre 2021

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 12 octobre -----  
-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

06/10/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

06/10/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN  
Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE  
Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE  
Amandine.

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-  
SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre, Mme PLOQUIN Cécile.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Rapport Chambre Régionale des Comptes**

Suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la Commune de Montréal du Gers, celle-ci a préconisé de mettre en œuvre une politique de maîtrise des charges de personnel et des charges générales pour permettre à la commune de retrouver une capacité à investir.

Maîtrise des charges générales :

Toutes les dépenses engagées donnent lieu à un bon de commande ou un devis contresignés par le Maire.

En 2020, les charges générales s'élevaient à 409 934,11 contre 429 295,32 en 2019.

Malgré quelques charges supplémentaires dues à la COVID 19 les charges devraient être de un peu moins de 400 000 € en 2021.

2019	2020	2021 (prorata)
429 295,32	409 934,11	394 778,64

Maîtrise des charges de personnel :

De nombreux avancements en cours d'année 2020 n'ont pas permis de réduire la masse salariale comme prévue.

Toutefois en 2021, celle-ci a été réduite d'environ 33 000 €.

Suite à un départ à la retraite, en juin 2021, d'un agent cadre A, remplacé par un agent de cadre C, la projection pour 2022 devrait se situer à 450 000 €.

2019	2020	2021 (prorata)
476 441,85	492 951,11	459 864,48

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de Monsieur le Maire,

Prend acte de la communication du rapport.

Fait à MONTREAL le 12 octobre 2021

Le Maire,